

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 6 décembre 2017

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Rapport sur les orientations budgétaires 2018-2020

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au débat d'orientations budgétaires 2018. Ce rapport, le septième depuis 2011, présente une analyse des évolutions économiques et la stratégie budgétaire pour les trois années à venir, ainsi qu'une évaluation à moyen terme des ressources et des charges de la Nouvelle-Calédonie. Objectif : améliorer la gestion des fonds publics et la performance des dépenses publiques.

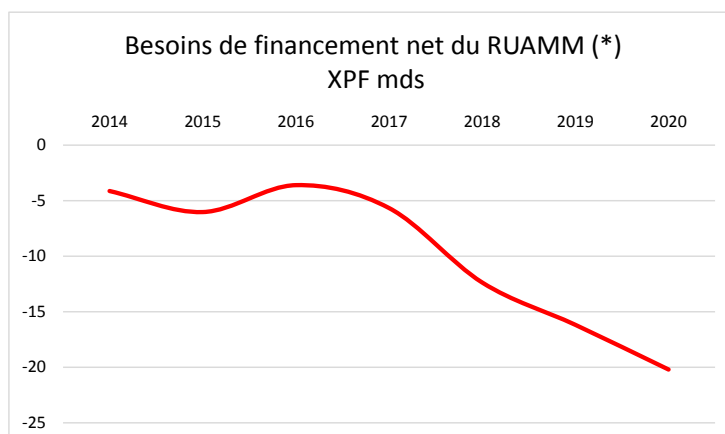
Ce rapport sur les orientations budgétaires 2018-2020 permettra d'alimenter le débat qui se tiendra au Congrès, d'ici à la fin de l'année 2017.

Depuis deux ans, le débat d'orientations budgétaires met en exergue l'essoufflement du modèle économique et social calédonien ainsi que le besoin de le repenser en profondeur. Dans un contexte de recul des recettes fiscales et de remise à zéro de ses comptes, la Nouvelle-Calédonie affiche de plus en plus de risques qui pèsent sur son budget propre. Les efforts d'économies sur le fonctionnement propre des directions et services depuis plus de trois ans ont aujourd'hui atteint leurs limites et restent insuffisants. Désormais, la réflexion doit se porter sur les réformes structurelles (budget de reversement et budget de répartition, comptes sociaux), la priorisation des politiques publiques et l'ajustement des interventions.

Le contexte économique

- ➔ Le FMI estime la reprise de la croissance économique mondiale à 3,6 % en 2017 (contre 3,2 % en 2016) et 3,7 % en 2018.
- ➔ Dans la zone Euro, une légère reprise de la croissance est attendue : 2,1 % en 2017 et 1,9 % en 2018.
- ➔ La Nouvelle-Calédonie, après deux années plutôt moroses, pourrait renouer avec la croissance en 2018 (estimée à + 1,1%), avec une reprise dans le secteur du nickel, grâce à une stabilisation des cours autour de 11,400 USD la tonne et à une hausse de la production et des exportations des deux usines, mais également par une reprise timide des autres secteurs (+ 0,2 % en 2018).
- ➔ Mais ces perspectives de reprise demeurent insuffisantes : la collectivité doit poursuivre ses efforts dans l'objectif d'équilibrer ses futurs budgets. En effet, même dans le scénario le plus optimiste de reprise de la croissance de 3 % en 2019 et en 2020, la Nouvelle-Calédonie ne parviendrait pas à retrouver le niveau de ressources fiscales connu en 2016.

→ Un autre élément important du contexte économique à prendre en compte concerne les tensions qui pèsent sur le RUAMM, et le déficit attendu qui ne pourra plus être couvert par les excédents des régimes sociaux qui s'amenuisent, avec notamment la hausse des dépenses liées au régime « handicap et dépendance » et au « complément retraite de solidarité ».



* Après affectation de l'excédent du budget des régimes sociaux

La situation en 2017

En 2017, la baisse des dotations a contraint la collectivité à diminuer ses dépenses de fonctionnement et d'investissements.

- l'épargne brute, qui mesure la capacité financière de la collectivité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer une partie de ses investissements, (et rembourser l'emprunt pour ces mêmes investissements), était de 7,4 milliards de francs en 2016. Elle chute à 2,6 milliards en 2017, sous l'effet du recul des recettes fiscales (- 5,4 milliards). Dans cette situation, la collectivité n'a eu d'autre choix que de limiter ses dépenses en 2017 (- 300 millions de francs) contribuant ainsi à limiter cette dégradation d'autofinancement.

- Parallèlement, le besoin de recourir à l'emprunt pour financer les investissements augmente (les dépenses d'équipement étant moins subventionnées) mais le niveau d'endettement est déjà élevé (93 %). Le recours à l'emprunt devant désormais être limité, il faudra donc dégager des marges de manœuvre en fonctionnement.

- Le fonds de roulement à fin 2017, qui permet à la collectivité de couvrir les besoins de gestion courante, est réduit à 29 jours de dépenses (contre 42 jours fin 2016), ce qui peut être générateur de tensions sur la trésorerie.

Les perspectives budgétaires en 2018

- En 2018, la légère reprise ne permettra pas à la collectivité de retrouver un niveau suffisant de croissance de ses recettes de fonctionnement, impliquant un nouvel effort sur la baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement :
 - ⇒ En fonctionnement, malgré la croissance limitée des charges de personnel, il faudrait réduire les dépenses d'intervention à 10 milliards, soit une baisse de 4 milliards (les dépenses d'intervention regroupent l'ensemble des allocations, des subventions à la création d'entreprises ou d'emplois, aux collectivités territoriales, associations et autres subventions). Cette hypothèse, très brutale en l'état actuel, n'est pas réaliste et risque de générer des difficultés et des tensions dans la vie économique du pays.
 - ⇒ En investissement, la Nouvelle-Calédonie est contrainte de limiter ses dépenses d'équipement (hors Médipôle et PSK) à 7,4 milliards de francs pour ne pas trop peser sur le recours à l'emprunt (le niveau actuellement admis est 3,7 milliards).

- En conséquence, le recours à une recette exceptionnelle de l'ordre de 2 à 4 milliards permettrait de relâcher la pression sur la difficile réduction des dépenses d'intervention et d'investissement, permettant :
 - ⇒ un premier relèvement des dépenses d'interventions à 12, voire 13 milliards,
 - ⇒ un relèvement supplémentaire de 1 milliard en investissement.

La mise en œuvre des solutions identifiées sur la période 2018-2020

Les perspectives de croissance des dotations ne permettent pas un retour à des niveaux connus avant 2017. La collectivité devra poursuivre ses efforts pour trouver de nouvelles ressources afin d'équilibrer les budgets et assurer un niveau minimal de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Des mesures devront être mises en œuvre dès aujourd'hui pour l'équilibre des budgets :

- une réflexion à mener sur la révision de certaines mesures d'exonérations fiscales (prêt à taux zéro, crédits d'impôts en faveur des investissements indirects dans certains secteurs économiques, ou des investissements réalisées dans les SEM provinciales de participation, droits d'enregistrement...);
- des réformes sur les taxes « comportementales » permettant notamment de lutter contre la délinquance, l'obésité et le diabète génèreraient un rendement de 4,5 à 5,4 milliards de francs. Trois milliards viendront soutenir les provinces par la prise en charge des dotations aux hôpitaux, le solde servira au financement du secteur social
- des marges à dégager sur le budget propre et notamment l'évaluation de l'efficacité des dispositifs pour évaluer la pertinence des reconductions.

* *
*